

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2018

PRESIDENCE DE MONSIEUR Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Ancien Ministre, Vice-Président honoraire du Sénat, Président de la Métropole Aix-Marseille Provence.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 83 membres.

18/0309/EFAG

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Rénovation de la crypte militaire du Monument aux Morts au cimetière Saint-Pierre, 380, rue Saint-Pierre, 10ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

18-32222-DTBS

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur le Conseiller délégué aux Opérations Funéraires et aux Cimetières, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La crypte militaire située au sein du cimetière Saint-Pierre est le Monument aux Morts de la Ville de Marseille, où se déroulent chaque année les cérémonies du mois de novembre. De plus cet édifice est fréquemment visité par les familles et par les élèves des écoles marseillaises.

La crypte initiale fut créée à la fin de la 1^{ère} guerre mondiale. Le monument actuel fut dessiné en 1936 par l'architecte Gaston Castel et construit par les services techniques des cimetières.

La crypte est constituée d'un édicule de 11 mètres et de 4 niveaux de sous-sol, hébergeant 1 012 soldats marseillais morts sur le champ d'honneur pendant la guerre de 14-18 .

A ce jour, l'état de vétusté de la crypte, de son parvis et de ses abords, nécessite des travaux de rénovation permettant la sauvegarde d'un patrimoine historique municipal majeur.

Il est donc proposé de réaliser les travaux suivants :

- la rénovation intérieure des 4 niveaux circulaires,
- le réaménagement du parvis,
- le ravalement des façades,
- la mise en conformité des gardes corps intérieurs et de l'éclairage de sécurité,
- la création d'une ventilation mécanique contrôlée adaptée,
- le réaménagement partiel des gardes corps extérieurs,

- la rénovation des plaques commémoratives.

Pour mener à bien cette opération, il convient d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme Mission Accueil et Vie Citoyenne, année 2018, relative aux études et travaux à hauteur de 450 000 Euros.

Pour le financement de cette opération, des subventions, aux taux les plus élevés possibles, seront sollicitées auprès des différents partenaires et notamment auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

En effet, par délibération n°16/0599/EFAG du 27 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé la convention cadre, passée avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, qui définit les modalités d'un partenariat financier entre les deux collectivités pour les années 2016/2019. Cette opération entre dans le cadre de cette convention et pourra ainsi bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 70%, telle qu'elles sont accordées pour la rénovation des Monuments aux Morts.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

Libellé Opération	Coût (Euros)	Base Subventionnable (Euros)	Montant Subvention (Euros)	Collectivité
Rénovation et mise en conformité de la crypte militaire du Monument aux Morts cimetière Saint-Pierre 13010	450 000	375 000	262 500	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU L'ORDONNANCE N°2015-899 ET LE DECRET N°2016-360
RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE
D'ENGAGEMENT
VU LA DELIBERATION N°16/0599/EFAG DU 27 JUIN 2016
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la rénovation de la crypte militaire du Monument aux Morts du cimetière Saint-Pierre situé au 380, rue Saint-Pierre dans le 10^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Accueil et Vie Citoyenne, année 2018, à hauteur de 450 000 Euros pour les études et travaux.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires et notamment du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, à les accepter et à signer tout document afférent.

Libellé Opération	Coût (Euros)	Base Subventionnable (Euros)	Montant Subvention (Euros)	Taux	Collectivité
Rénovation et mise en conformité de la crypte militaire du Monument aux Morts cimetière Saint-Pierre 13010	450 000	375 000	262 500	70%	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

ARTICLE 4

La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2018 et suivants.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR LE CONSEILLER DÉLÉGUÉ AUX
OPÉRATIONS FUNÉRAIRES ET AUX
CIMETIÈRES
Signé : Maurice REY**

Le Conseiller rapporteur de la Commission ECONOMIE, FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme
LE MAIRE DE MARSEILLE
ANCIEN MINISTRE
VICE-PRESIDENT HONORAIRE DU SENAT
PRESIDENT DE LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE PROVENCE**

Jean-Claude GAUDIN